



Conseil économique et social

Distr. générale
9 juin 2017
Français
Original : anglais

Onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques

New York, 8-17 août 2017

Point 12 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Fichiers de données toponymiques et des nomenclatures :
Services de données, logiciels de gestion des données
et produits numériques (tels que les nomenclatures
et les services en ligne)**

Index toponymique des noms marins de Chypre

Résumé**

Le Comité permanent chargé de la normalisation des noms géographiques de Chypre publiera prochainement un index toponymique des noms marins qu'il a élaboré sur la base des résultats d'une étude scientifique menée conjointement par le Comité permanent et le Département du foncier et des enquêtes qui sont les deux autorités compétentes chargées de la collecte, du traitement, de la représentation cartographique, de la normalisation, de la translittération et de la protection des noms géographiques de Chypre.

Cet index est un supplément à la nomenclature toponymique officielle que Chypre a présentée à la cinquième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques, tenue à Montréal (Canada) en 1987. Cette nouvelle publication, qui constitue une contribution majeure au patrimoine culturel et au système éducatif de Chypre, pourra être téléchargée depuis le site Web du Comité permanent (www.geonoma.gov.cy) à partir d'août 2017. Des exemplaires seront disponibles lors de la onzième Conférence des Nations Unies sur la normalisation des noms géographiques. Il est possible de se procurer d'autres tirages papier auprès du Comité.

* E/CONF.105/1.

** Le rapport intégral a été établi par Andreas Hadjiraftis, (Chypre), Président du Comité permanent chargé de la normalisation des noms géographiques de Chypre et administrateur en chef du foncier, de la cartographie, de la géodésie, de l'hydrographie et de la photogrammétrie au Département du foncier et des enquêtes du Ministère de l'intérieur à Lefkosia. Il peut être consulté, dans la langue de l'original uniquement, à l'adresse suivante : <http://unstats.un.org/unsd/geoinfo/UNGEGN/ungegnConf11.html>, sous la cote E/CONF.105/34/CRP.34.



L'Index comprend, entre autres, de brefs messages du Ministre de l'éducation et de la culture et du Président du Comité permanent chargé de la normalisation des noms géographiques de Chypre. Une des sections de cet ouvrage porte sur la méthode appliquée pour la collecte et le traitement des noms marins et présente un tableau de transcription de l'alphabet grec en caractères romains, basé sur la norme de conversion 743 de l'Organisation hellénique de normalisation. Il est fait référence à la résolution V/19 concernant la romanisation de l'alphabet grec pour les noms géographiques et à la résolution III/16 relative à la normalisation au niveau national. L'ouvrage comporte également un catalogue de tous les noms marins classés par ordre alphabétique. Les noms, qui figurent en grec dans la première colonne, s'accompagnent de l'article correspondant, d'une transcription dans l'alphabet romain, d'une description de l'objet géographique (baie, crique, îlot, rocher, par exemple), de la localité concernée (municipalité, ville, village), du district administratif, de la longitude, de la latitude et des références cartographiques. En tout, 47 cartes à l'échelle 1/25 000 ont été établies à cette fin. Les mêmes noms figurent également dans une deuxième liste, classés par localité, district et toponyme. Les noms marins incluent tous les noms officiellement enregistrés à ce jour, qu'ils soient grecs, turcs ou autres.
